

Bulletin

hebdomadaire canadien

Vol. 27, N° 24

14 juin 1972

LES RELATIONS COMMERCIALES DU CANADA AVEC LES ÉTATS-UNIS

Dans un discours prononcé à Vancouver le mois dernier à la Conférence sur les perspectives du secteur canadien des affaires, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a décrit les relations du Canada avec le Tiers-Monde et les pays communistes. Son discours a aussi porté sur les relations du Canada avec ses partenaires commerciaux, en particulier les États-Unis. Voici la partie de son discours traitant de ce sujet.

* * * *

...Nous venons d'avoir la preuve impressionnante que le président Nixon a réfléchi profondément sur les relations entre les États-Unis et le Canada et qu'il nous comprend assez bien. Le mois dernier, lors de sa visite à Ottawa, il déclarait qu'il était temps que les deux pays reconnaissent:

"... que nous avons des identités très distinctes;

... que nous avons des divergences importantes; ... et que les intérêts de personne ne sont servis lorsque ces réalités sont camouflées".

Et il a eu des choses également perspicaces à dire, vous vous en souvenez sans doute, au sujet de certaines questions comme la propriété étrangère.

Comment se fait-il, donc, que les relations entre le Canada et les États-Unis paraissent s'être tellement détériorées depuis un an? Pour une bonne part, la détérioration n'est qu'apparente, à mon avis. De toutes sortes de façons traditionnelles, et de quelques importantes façons nouvelles, les relations ont été saines au cours de l'année, malgré les apparences. Par exemple, le président Nixon et le premier ministre M. Trudeau ont signé l'Accord sur le contrôle de la qualité des eaux des Grands lacs lors de la visite du président à Ottawa. Cet accord établit un nouveau cadre de coopération entre les deux pays. Il présente une magnifique occasion de réparer les dommages que deux sociétés industrielles voisines ont causés à l'un de leurs biens mutuels les plus précieux. J'aimerais penser que la façon novatrice d'aborder un problème commun est l'indice d'excellentes relations. Et pourtant tout ceci s'est réalisé au cours de l'année, lors même que beaucoup se plaignaient que les bonnes relations entre les deux pays aient atteint leur niveau le plus bas.

Si nous voulons être vraiment honnêtes envers nous-mêmes, nous devons admettre qu'une grande partie des maux que l'on attribue, au Canada, à de mauvaises relations avec les États-Unis, ne sont, après examen, que des problèmes purement canadiens. Je dois me montrer très prudent dans ce domaine car je manipule l'intangible. Pourtant, il me semble qu'une partie au moins de l'émotion que soulèvent des problèmes tout à fait réels comme, par exemple, la meilleure manière d'organiser l'industrie automobile en Amérique du Nord, ou le meilleur moyen d'admettre au Canada les capitaux de développement, peut être attribuée, non pas aux problèmes eux-

SOMMAIRE

Les relations commerciales du Canada avec les États-Unis	1
La Rhodésie et la Commission Pearce	3
Mission commerciale japonaise	3
Concurrence sur le marché du blé	3
Visite d'une mission scientifique belge	4
Le festival de Stratford 1972	4
Pièces de monnaie grecques au Royal Ontario Museum	5
Le téléphone, releveur de compteurs?	6
Terre des hommes 1972	6
Le président de Radio-Canada à l'ONU	6
La musique de l'ère spatiale	7
L'assainissement du Saint-Laurent	8
Les inventions et leur protection	9
Accord Canada-St-Vincent	10

mêmes, mais à l'obligation de lutter sans fin, à chaque nouvelle génération, pour que s'établissent des relations fructueuses entre deux partenaires de taille aussi inégale. Cette obligation engendre la frustration, qui, à son tour, produit la colère; et celle-ci tend à se déchaîner sur les difficultés avec lesquelles on est aux prises à ce moment-là, sans que l'on s'occupe assez de savoir si elles méritent ou non cet accès.

J'espère que vous me comprenez bien. Je ne veux pas dire qu'il n'y a pas de problèmes ou qu'ils n'existent que dans nos esprits. Je crois qu'un aspect de ces problèmes nous trouble vraiment l'esprit, mais les problèmes sont incontestablement réels. Qu'attendions-nous donc d'autre? Vous êtes parfaitement au courant, je le sais, des éléments qui constituent la base des relations entre nos deux pays. Le total des échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis dépasse 20 milliards de dollars chaque année. L'un est le meilleur client de l'autre et vice-versa. Pourtant les États-Unis ont une population dix fois plus nombreuse que le Canada et le rapport est encore plus élevé en ce qui concerne le Produit national brut. Par habitant, les investissements canadiens aux États-Unis dépassent ceux des États-Unis au Canada. Mais les investissements américains au Canada engendrent un contrôle financier américain très serré sur les secteurs clés de l'économie canadienne. Le Canada se voit contraint de lutter contre tous les problèmes que crée cette mainmise étrangère massive sur son économie. Les États-Unis, bien entendu, ne connaissent pas de phénomène comparable aujourd'hui, bien que, sur le plan historique, comme l'a reconnu le président Nixon en s'adressant au Parlement, les États-Unis aient déjà connu ce problème.

Bien que notre position vis-à-vis des investissements étrangers en général et des investissements américains en particulier soit constructive et doive le demeurer, le Canada se trouve maintenant en mesure de se montrer plus difficile sur les conditions autorisant l'entrée des capitaux étrangers au Canada.

LA NOUVELLE POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

C'est à la lumière de cette détermination que l'on doit comprendre la nouvelle politique du Gouvernement au sujet de la prise de possession par l'étranger de sociétés commerciales canadiennes existantes. Le Canada est un pays en cours de croissance qui a besoin d'un apport de capital s'il veut développer tout son potentiel. Ce besoin existe à l'échelle du pays mais il se fait sentir plus particulièrement dans les provinces atlantiques et dans l'est du Québec. En conséquence, il n'existe pas d'unanimité nationale sur les conditions qui doivent régir l'entrée des capitaux étrangers au Canada. C'est pourquoi la nouvelle loi, après son adoption, ne gênera pas la libre circulation des capitaux dans les régions et les indus-

tries qui les réclament. Elle pourra empêcher la prise de possession de sociétés canadiennes viables.

Environ 17 p.100 des apports annuels nets de capitaux au Canada servent à l'achat d'entreprises prospères au lieu d'être investis dans l'exploitation de nouvelles industries ou de nouveaux secteurs d'une industrie déjà établie. Ce type d'apport de capitaux peut être ou ne pas être dans le meilleur intérêt des Canadiens. La nouvelle loi a pour objet de faire en sorte qu'il le soit.

Si, par exemple, l'effet réel d'une mainmise américaine est d'exporter les résultats de la recherche et du développement du Canada aux États-Unis, de remplacer les Canadiens par des Américains dans la gestion des entreprises et d'éliminer ces dernières du marché de l'exportation, alors le Canada y perd certainement; mais une telle mainmise ne serait sans doute plus possible aux termes de la nouvelle loi. Il est toutefois important de souligner que la procédure entérinée par cette nouvelle loi est en réalité un mécanisme d'examen et d'évaluation. J'espère que, dans la grande majorité des cas, des négociations aboutiront à l'approbation d'une prise en main réalisée en conformité des intérêts et des priorités du Canada.

Aucune personne sensée ne pourrait soutenir que la loi proposée est xénophobe ni qu'elle impose des restrictions trop sévères. Mais nous sommes décidés à ne plus laisser des intérêts étrangers acheter librement des entreprises canadiennes dans le but de les fermer et de substituer des produits importés aux produits fabriqués sur place ou de limiter leur importance en tant qu'exportateurs sur les marchés mondiaux, de fermer les installations de recherche ou de les réduire à l'état de succursale.

En discutant de la propriété étrangère, j'ai tenté de montrer combien le problème est enraciné dans les relations économiques entre les deux pays. J'ai dit que les Canadiens pouvaient maintenant se permettre d'être plus difficiles lorsqu'ils établissent les conditions auxquelles ils acceptent le capital étranger qu'on investit au pays dans le but de prendre la direction des entreprises canadiennes. Lorsque l'heure et les circonstances ont été propices, les gouvernements ont pris des mesures semblables par le passé, et ils ont protégé des secteurs vulnérables tels que la radiodiffusion, les banques et les journaux. Je considère toutes ces mesures, ainsi que la nouvelle loi, comme faisant partie d'une suite logique. Un problème si profondément enraciné ne disparaîtra pas de lui-même. Et l'on ne pourra pas le résoudre par l'application d'un remède universel. Les mesures nécessaires de rationalisation ou de mise au point de notre politique changeront avec les années, mais une évaluation sobre de l'intérêt national nous rendra toujours service pour ce genre de problème, ce qui n'est pas le cas d'un nationalisme virulent.

Je crois que l'on devrait envisager les différen-

LA RHODÉSIE ET LA COMMISSION PEARCE

Le texte qui suit est une déclaration du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, sur le rapport de la Commission Pearce:

Dans ma déclaration du 1er décembre 1971 à la Chambre des communes, j'annonçais que les propositions en vue d'un règlement pour la Rhodésie, auxquelles avaient acquiescé les représentants britanniques et rhodésiens réunis à Salisbury, devraient être soumises à l'opinion du peuple rhodésien dans son ensemble par l'entremise de la Commission Pearce. Malgré certaines réserves que j'ai faites à l'époque, le Gouvernement canadien n'a pas essayé de prévoir la décision que le peuple de la Rhodésie, et, particulièrement la majorité des Africains de Rhodésie, pouvaient seuls prendre à ce sujet: à savoir si les propositions étaient suffisamment prometteuses d'un régime démocratique éventuel pour compenser le refus d'établir dès maintenant un gouvernement représentatif de la majorité.

La Commission Pearce ayant accompli sa tâche, qui consistait à sonder l'opinion du peuple rhodésien, elle rapporte actuellement que cette population dans son ensemble a trouvé les propositions inacceptables.

Il serait facile maintenant de dire que toute la question rhodésienne se retrouve au même point où elle était avant que cette étude soit entreprise, mais en fait on ne peut pas reculer dans le temps. Un

sentiment politique nouveau existe maintenant parmi les Africains de Rhodésie. La minorité dirigeante blanche s'est rendu compte de la force et de l'étendue de l'opposition noire au régime minoritaire. Par ailleurs la confiance des observateurs étrangers dans la parfaite intégrité de la Commission Pearce a été maintenue. La position du Canada, qui était d'attendre que le peuple rhodésien ait lui-même exprimé ses vues, a été justifiée.

Le cours des événements à partir de là est naturellement difficile à prévoir. Le Gouvernement britannique, étant donné les responsabilités qu'il conserve à l'égard de la Rhodésie, a exprimé clairement son intention de garder ouverte la possibilité d'efforts renouvelés visant à un règlement, et son espoir que personne parmi les intéressés, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Rhodésie, ne fera quoi que ce soit qui puisse rendre plus difficile encore la réalisation d'un règlement. Il va sans dire que toute solution proposée maintenant doit pouvoir gagner la confiance des Africains de Rhodésie.

En ce qui concerne le Canada, nous continuerons d'appuyer pour la Rhodésie l'objectif du gouvernement démocratique par la majorité. Nous continuerons de refuser la reconnaissance du régime illégal établi en Rhodésie. Nous continuerons de respecter les engagements que nous avons pris envers les Nations Unies et de maintenir les sanctions économiques existantes.

MISSION COMMERCIALE JAPONAISE

Une délégation de 17 représentants de la société Marubeni du Japon a fait récemment une tournée de 19 jours au Canada.

Le groupe a visité les principales villes canadiennes pour rechercher des produits manufacturés pouvant être vendus au Japon et sur d'autres marchés de l'Asie du Sud-Est. Les délégués ont étudié en outre la praticabilité d'une association à des firmes canadiennes pour entreprendre des projets industriels conjoints. Le groupe japonais s'intéresse particulièrement à un large éventail de produits manufacturés au Canada, notamment les produits alimentaires, la machinerie, les produits chimiques, les métaux, les pâtes et papiers, les produits du bois et de nombreux autres produits de consommation.

La société Marubeni est une des plus grandes entreprises commerciales du Japon. Elle a décidé d'envoyer ses représentants au Canada à la suite de la mission économique, composée de 31 hommes d'affaires canadiens, que M. Jean-Luc Pepin, ministre de l'Industrie et du Commerce, a conduite au Japon en janvier dernier.

Le groupe japonais a rencontré M. Pepin et des hauts fonctionnaires de son ministère à Ottawa le 3 mai, et de nouveau le 17 mai.

La mission japonaise était dirigée par Monsieur Tomejiro Tanaka, administrateur-directeur et adjoint spécial auprès du président de la société Marubeni.

CONCURRENCE SUR LE MARCHÉ DU BLÉ

Commentant dernièrement la nouvelle selon laquelle le Canada et les États-Unis ne se feraient pas concurrence sur les marchés du blé, le ministre responsable de la Commission canadienne du blé, M. Otto Lang, a déclaré que cette nouvelle était "fausse".

Le Canada et les États-Unis, a-t-il signalé, cherchent tous deux à élargir leurs exportations de grains et de produits céréaliers, malgré le niveau record actuel des ventes canadiennes de céréales.

M. Lang a également répété que les deux pays appuient le principe de la commercialisation ordonnée des grains, dans l'intérêt des pays importateurs et des pays exportateurs.

VISITE D'UNE MISSION SCIENTIFIQUE BELGE

M. Théo Lefèvre de Belgique, ministre d'État pour la politique et la programmation scientifiques, a rencontré au début de mai M. Alastair Gillespie, ministre d'État canadien des Sciences et de la Technologie. M. Lefèvre, ancien premier ministre belge, dirigeait une mission qui s'est rendue au Canada pour participer à des échanges en vertu de l'Accord canado-belge sur les sciences et la technologie conclu en avril 1971.

Pendant son séjour au Canada, M. Lefèvre a visité l'Université de Waterloo à Waterloo (Ontario), l'Université de Montréal, *Bristol Aerospace Ltd.*, à Winnipeg, *The Churchill Research Range*, à Churchill, Manitoba, et l'Université McGill, à Montréal.

Les discussions ont porté sur quantité de sujets, notamment la collaboration, prévue par l'accord, sur des questions de politique scientifique telles les prévisions dans le domaine technique, la science de la gestion, l'organisation et la gestion de la recherche ainsi que tout autre sujet considéré d'importance internationale, tel que la recherche spatiale, l'environnement, et l'énergie.

LE FESTIVAL DE STRATFORD 1972

Les 5 et 6 juin le gouverneur général et Mme Roland Michener ont assisté aux représentations d'ouverture de *As you like it* et de *Lorenzaccio*, au Théâtre du Festival de Stratford, et ont rehaussé de leur présence la soirée de gala qui se tient traditionnellement dans le foyer, la promenade et la terrasse du théâtre.

DE LEAR À LORENZO

La vingtième saison du Festival de Stratford offre des drames classiques du XVII^e siècle et des premières d'oeuvres d'auteurs canadiens. Les quatre productions de cette année couvrent quatre siècles de théâtre comprenant les XVII^e et XVIII^e siècles anglais et le XIX^e siècle français.

On a dit du *King Lear* de Shakespeare que c'était la plus grande tragédie de tous les temps et qu'elle "demeurerait gravée dans nos mémoires, illuminée d'éclairs"; le personnage principal, puissant et émouvant est emporté par des courants qu'il ne peut maîtriser. La production de Stratford, présentée pour la première fois le 7 juin, met en vedette M. William Hutt dans le rôle principal, et est mise en scène par M. David William.

Quant à la pièce *As you like it*, elle est la seule expérience "pastorale" de Shakespeare, et n'a rien en commun avec la précédente. M. Edward Dowden, critique, a signalé que l'auteur était sans doute lui-même "dans sa forêt d'Arden" au moment où il écrivit la pièce, rédigée entre les fresques histori-

ques et les tragédies, et que "son imagination errait dans les forêts, à la recherche du repos, ... de la fraîcheur et de la luminosité des sous bois". M. William Hutt a fait la mise en scène de cette délicieuse comédie romantique.

Avec la production *Lorenzaccio* d'Alfred de Musset, le public anglophone est invité à assister au spectacle d'une oeuvre classique du théâtre français du XIX^e siècle. L'oeuvre pose des questions universelles sur les structures complexes du pouvoir et les moyens à prendre pour les changer, thème qui revêt une pertinence particulière pour un auditoire nord-américain de 1972. En faisant jouer le rôle titre par Mme Pat Galloway, le metteur en scène, M. Jean Gascon, épouse une tradition qui débuta en 1896 lorsque Mme Sarah Bernhardt joua le rôle de Lorenzo dans son théâtre de Paris.

Le 25 juillet, le Théâtre du Festival présentera "*She stoops to conquer*", comédie haute en couleurs qui valut à son auteur Oliver Goldsmith, la distinction d'avoir écrit la "meilleure pièce de son temps". M. Michael Bawtree est le metteur en scène.

DOCUMENTAIRE À LA TÉLÉVISION

Le 4 juin, un documentaire en couleur, intitulé *Stratford 20 Years Young*, a été télévisé dans tout le pays sur le réseau anglais de Radio Canada afin de célébrer le vingtième anniversaire du Festival. M. William Hutt était le narrateur.

Le directeur de la production cinématographique, M. Michael Rothery, et son équipe ont commencé à tourner à la fin de la saison dernière des scènes de *Volpone* et de *There's One in Every Marriage*. Ils ont voyagé au Canada, aux États-Unis et en Grande-Bretagne pour interviewer ceux qui ont participé à l'histoire du Festival; ainsi, on s'est adressé à M. Christopher Plummer, un des principaux comédiens de la troupe du Théâtre pendant plusieurs années, à M. Alan Bates, qui a joué le rôle de Richard III en 1967, et à Mme Kate Reid, comédienne canadienne chevronnée, dont la carrière a été marquée par de fréquentes apparitions au Festival.

On a ajouté, lors de l'émission, un extrait filmé à Belfast en 1969 d'une entrevue avec le premier directeur artistique du Festival, sir Tyrone Guthrie. On a rappelé quelques souvenirs nostalgiques en présentant une séquence où l'on voyait Alec Guinness, sous la tente, répétant pour l'ouverture du Festival le 13 juillet 1953.

Le Directeur artistique, M. Jean Gascon, a parlé du Stratford d'aujourd'hui, et l'équipe cinématographique a interrogé des personnes qui ont participé à l'évolution du Festival, telles Mme Tanya Moiseiwitsch, qui a dessiné la scène avancée du théâtre, et M. Michael Langham, qui a occupé le poste de directeur artistique pendant douze ans.

La musique du film a été écrite par M. Louis Applebaum, auteur de la musique de vingt-sept des spectacles que le Festival a donnés depuis ses débuts.

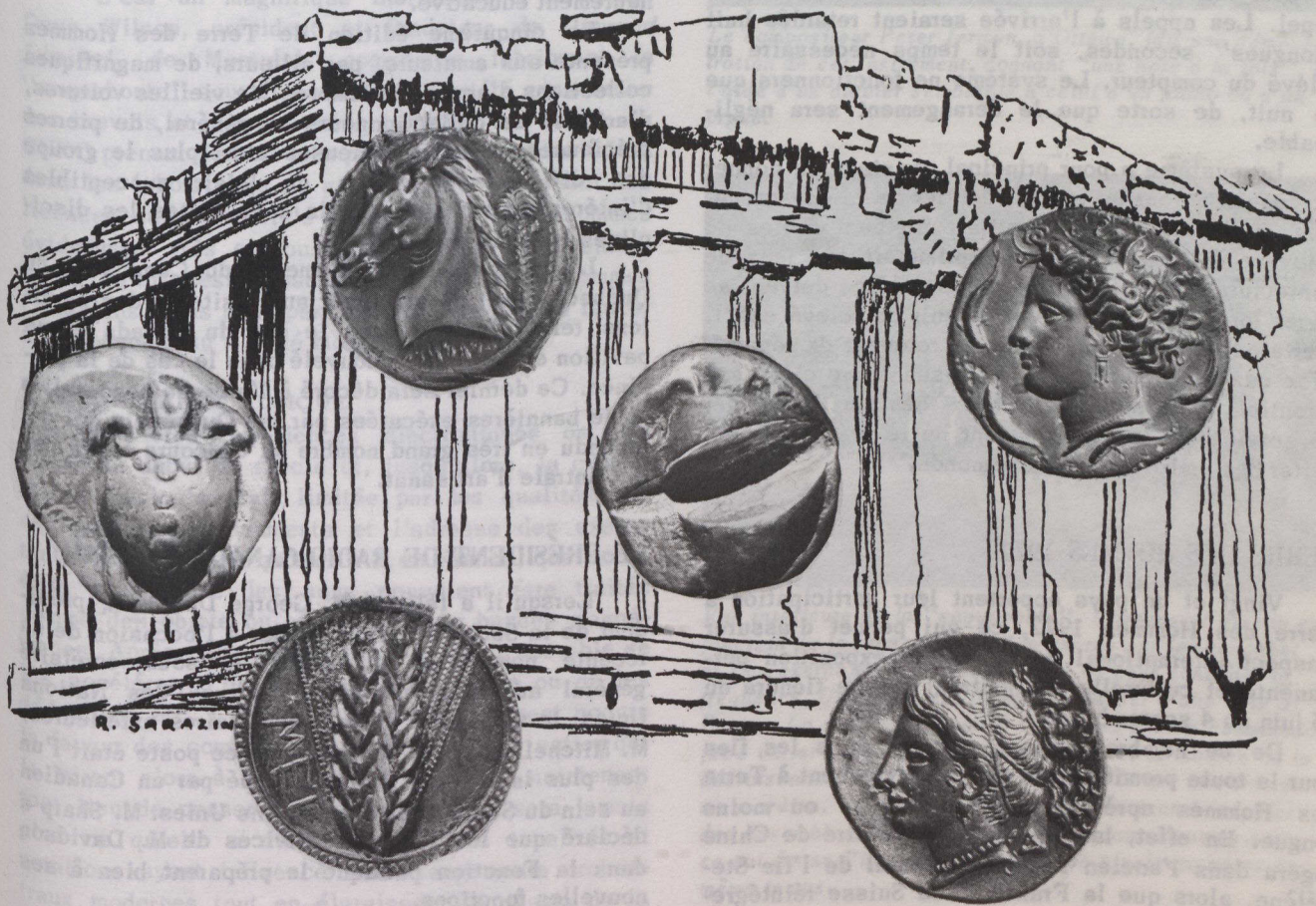
PIÈCES DE MONNAIE GRECQUES AU ROYAL ONTARIO MUSEUM

Une importante collection de pièces de monnaie grecques est actuellement exposée au *Royal Ontario Museum* de Toronto. L'exposition, qui se compose de 561 pièces sur une collection totale de 1,600, est représentative de diverses villes et colonies grecques de l'antiquité sur la Méditerranée. La plupart des pièces sont en argent.

Ces pièces, toutes taillées à la main entre l'an 66 avant Jésus-Christ et l'époque romaine, sont de véritables oeuvres d'art. Les graveurs de matrices étaient très souvent des artistes très habiles et les

pièces de certaines villes, comme Syracuse, portaient leur nom. Une série d'agrandissements photographiques révèle l'habileté de ces graveurs.

Cette collection contient, entre autres, deux pièces de monnaie d'Aegina, qui a été la première ville de Grèce à frapper ses propres pièces. L'insigne civique d'Aegina était la tortue, et l'emblème de la déesse locale Aphrodite Urania se voit très nettement sur l'avvers de la pièce. Sur la seconde, une entaille au ciseau montre qu'un sceptique voulait s'assurer de la pureté de la pièce garantie par la déesse.



Stater d'Aegina, tortue de mer. Environ 550-456 avant J.-C. (Extrême gauche)

Tétradrachme (pièce de 4 drachmes) d'origine carthaginoise, de Sicile. Environ 410-310 avant J.-C. (En haut, à gauche)

Stater de Metapontum, Lucania, Italie méridionale. Epi d'orge. Environ 550-480 avant J.-C. (En bas, à gauche)

Stater (pièce de 20 drachmes) d'Aegina. Coup de ciseau très visible. Environ 650-600 avant J.-C. (Centre)

Décadrachme d'argent (pièce de 110 drachmes) de la colonie grecque de Syracuse, en Sicile, datant de 395-370 avant J.-C. Tête de Perséphone (En haut, à droite)

Drachme de Corinthe. Tête d'Aphrodite. 350-338 avant J.-C. (En bas, à droite)

LE TÉLÉPHONE, RELEVEUR DE COMPTEURS?

Les services publics d'électricité, de gaz et d'eau au Canada observent d'un oeil intéressé un système pour relever les compteurs ménagers actuellement à l'essai à Edmonton.

L'opération, qui prend huit secondes, est effectuée au moyen du téléphone de l'abonné, sans que celui-ci soit incommodé. Un seul appel dit tout. La consommation de gaz, d'eau et d'électricité est "relevée" par téléphone sans que l'utilisateur se rende compte de "l'appel". Un dispositif dans l'appareil est relié à d'autres dispositifs dans les compteurs qui relèvent le code de consommation lorsque le service public compose le numéro.

Économie de travail? Oui. Économie d'argent? On ne sait pas encore. Le système peut relever 10,000 compteurs par nuit; comme la sonnerie n'est pas actionnée, l'abonné ne subit aucun inconvénient. L'appel du relevé est coupé si l'abonné fait un appel. Les appels à l'arrivée seraient retardés huit "longues" secondes, soit le temps nécessaire au relevé du compteur. Le système ne fonctionnera que de nuit, de sorte que le dérangement sera négligeable.

Le système a pour principal avantage de donner au consommateur un relevé régulier de la consommation qu'il fait. Ce qui mettrait fin aux visites du releveur de compteurs et supprimerait les jeux de conjecture auxquels les services publics doivent se livrer lorsqu'ils ne peuvent obtenir de relevé exact. Certains abonnés permettent au releveur de pénétrer chez eux en leur absence en laissant une clé à son intention. Les services publics hésitent à utiliser ce service (et le plus souvent ne le font pas) pour éviter des embarras à tout le monde.

TERRE DES HOMMES 1972

Vingt et un pays apportent leur participation à Terre des Hommes 1972, ce qui permet d'assurer l'aspect international de la grande exposition permanente et culturelle de Montréal qui se tiendra du 15 juin au 4 septembre.

De ce nombre, un sera présent dans les îles pour la toute première fois et cinq reviennent à Terre des Hommes après une absence plus ou moins longue. En effet, la République populaire de Chine logera dans l'ancien Pavillon oriental de l'île Sainte-Hélène, alors que la France et la Suisse réintégreront les pavillons que ces deux pays occupaient lors d'Expo 67. La Yougoslavie s'installe dans l'ancien pavillon des Nations Unies; Haïti dans celui de la Guyane et de la Barbade (tous deux dans l'île Notre-Dame) et la Pologne dans ce qui était le Service d'aide aux visiteurs en 1967.

Le Tyrol autrichien remplace le pavillon *Vienna Gloriosa* et les États-Unis présentent leur exposition dans l'ancien pavillon des Pays-Bas. Parmi les autres changements importants apportés à Terre des Hommes 1972, notons la Biosphère, splendide bulle

géodésique de l'île Sainte-Hélène, dans laquelle on installe à nouveau l'une des plus importantes volières au monde et les très beaux jardins qui ont fait la joie de milliers d'amateurs - la Mosaïque ethnique qui vient de s'installer dans l'ancien pavillon de la Musique dans l'île Notre-Dame - l'exposition "Formes optiques" présentée par La Sauvegarde dans l'ex-pavillon d'Air Canada ainsi que le fameux film "Canada 67" montré dans le Cinéma 360, grâce à une permission spéciale des Productions Walt Disney et à la généreuse collaboration de la Société Bell Canada, à l'occasion du cinquième anniversaire de Terre des Hommes.

Enfin, les grandes participations nationales de la Belgique, la Bulgarie, la Birmanie, le Ceylan, l'Inde, l'Iran, l'URSS, la Tchécoslovaquie, le Maroc, le Mexique, l'Égypte, l'Île Maurice, la Jamaïque et le Pakistan apportent de nouveau aux visiteurs leurs trésors nationaux ainsi qu'une présence culturelle hautement éducative.

La cinquième édition de Terre des Hommes présente aux amateurs, par ailleurs, de magnifiques collections d'armes, de timbres, de vieilles voitures, d'articles de collectionneurs en général, de pierres précieuses et semi-précieuses etc., plus le groupe des différents pavillons du loisir susceptibles d'intéresser petits et grands dans toutes les disciplines les plus populaires.

L'apport des Gouvernements du Canada et du Québec permet de présenter aux visiteurs des pavillons tels *Infoforma*, dans le cas du Canada et un pavillon entièrement renouvelé dans le cas de la province. Ce dernier sera décoré à l'aide de banderoles et de bannières exécutées par les Québécois qui ont répondu en très grand nombre au concours lancé par la Centrale d'artisanat.

LE PRÉSIDENT DE RADIO-CANADA À L'ONU

Lorsqu'il a félicité M. George Davidson, président de la Société Radio-Canada, à l'occasion de sa récente nomination au poste de sous-secrétaire général aux affaires administratives des Nations Unies, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a souligné que ce poste était l'un des plus importants jamais occupé par un Canadien au sein du Secrétariat des Nations Unies. M. Sharp a déclaré que les louables services de M. Davidson dans la Fonction publique le préparent bien à ses nouvelles fonctions.

Le Secrétaire général des Nations Unies s'est adressé directement à M. Davidson, après quoi on a demandé l'approbation du Gouvernement canadien qui, selon M. Sharp, s'est exécuté avec enthousiasme.

M. Davidson qui dirige la Société Radio-Canada depuis 1968, avait été nommé secrétaire du Conseil du Trésor en 1964.

A compter du 1er août, M. Laurent A. Picard, âgé de 44 ans, remplacera M. Davidson; il était, depuis 1968, vice-président de Radio-Canada.

LA MUSIQUE DE L'ÈRE SPATIALE

Nous sommes en présence d'un instrument unique, polyvalent, se prêtant à la fois à la musique classique, au jazz et au rock. On peut en tirer les sons d'un instrument médiéval à anche ou à cordes et il peut même parfois évoquer le bruit que ferait un mobile très rapide traversant l'atmosphère. Cet instrument a été appelé "saqueboute" et ses possibilités commencent là où s'arrêtent celles des autres instruments à clavier.

Inventé par Hugh LeCaine, de la Division de génie électrique du Conseil national de recherches du Canada, cet appareil électronique monophonique met à la portée de la main de l'artiste la permanence du ton, de l'intensité et du timbre grâce à un clavier de la dimension de celui d'un petit orgue électrique.

"C'est un magnifique instrument," s'exclame Dave Wilson, président et fondateur de *Dayrand Limited*, de Montréal, compagnie fabriquant la "saqueboute" sous licence de la Société canadienne des brevets et d'exploitation Limitée, une filiale du CNRC prenant des brevets pour des inventions faites dans les laboratoires du gouvernement et cédant des licences aux industriels intéressés. "Nous sommes évidemment très enthousiastes par cette invention parce qu'elle est canadienne et que nous sommes Canadiens, mais nous pensons également nous lancer à la conquête du marché mondial."

UNE NOUVELLE MUSIQUE

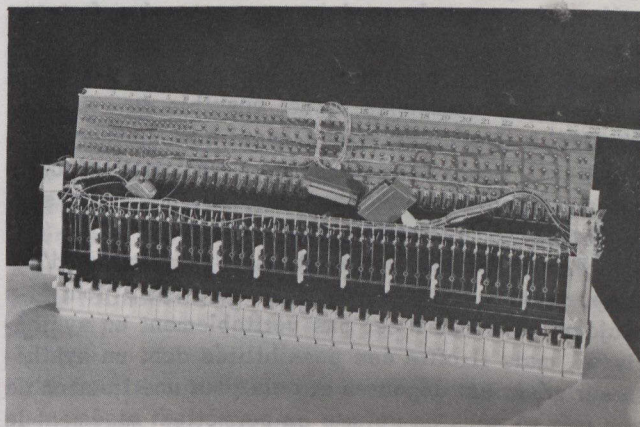
Les premières expériences électroniques ont été faites au début du siècle et, jusqu'alors, la composition musicale était limitée par les qualités mécaniques des instruments et l'adresse des exécutants. Mais ce n'est qu'en 1948, en France, que l'on a émis l'idée que les sons pouvaient être traités comme des objets ou enregistrés sur bandes magnétiques. Après enregistrement, il devenait possible de les accélérer, d'en inverser la séquence ou de les doubler, etc. Cette idée a très rapidement acquis la faveur des compositeurs dans le monde entier qui la mirent alors à l'épreuve. Il y a donc maintenant tout lieu de penser que la musique ne sera jamais plus ce qu'elle a été, les nouvelles tonalités et notations ayant influencé les arrangements orchestraux modernes tout en élargissant le champ de la musique électronique.

Le Dr LeCaine a commencé à travailler à titre individuel sur la "saqueboute" en 1945. Neuf ans plus tard, le CNRC entra en scène pour encourager l'étude comme une forme de communication entre les artistes et scientifiques canadiens.

"Ce que je voulais avant tout, nous a dit le physicien musicien, c'était construire un instrument électronique musicalement expressif, considérant que tous ses prédécesseurs étaient froids et mé-



Le compositeur Peter Jermyn, d'Ottawa, fait une démonstration de cet instrument, donnant "une note à la fois", à l'aide d'un clavier semblable à celui d'un piano ou d'un orgue.



Vue intérieure de la "saqueboute". L'intensité du son est fonction de la pression que l'on exerce sur les touches; si l'on exerce un effort transversal on peut contrôler la fréquence. Une glissière permet de passer d'une note à l'autre. La main libre peut, à l'aide des autres commandes, faire varier la forme de l'onde, le timbre, la montée ou la décroissance. Une commande permet d'imiter une trompette en sourdine. Vingt-quatre touches permettent de répéter des ensembles de notes tout en acceptant d'autres notes ce qui donne l'impression qu'on joue plusieurs notes en même temps.

caniques. Je pensais qu'il devait exister un moyen de manipuler le son de façon artistique."

Nous pouvons maintenant dire que le Dr LeCaine a atteint ce but. La "saqueboute" est extrêmement sensible au toucher, à ce point que l'émotion et l'expression musicales de l'exécutant deviennent très importantes. Un compositeur peut exprimer ses idées musicales par l'intermédiaire du clavier en communiquant directement et continuellement ses états d'âme

et ses sentiments. La "saqueboute" n'étant qu'un instrument monophonique, elle ne peut donner qu'une note à la fois mais, contrairement aux autres instruments à clavier, elle peut glisser d'une note à l'autre, produire continûment des sons variables en temps réel et régler constamment le timbre et le ton. Elle peut assumer des fonctions bien définies dans un orchestre, qu'il s'agisse de rock, de musique classique, de jazz ou d'un ensemble électronique. Elle peut pratiquement s'adapter à n'importe quel genre de musique. Ajoutons que la "saqueboute" ne peut pas se désaccorder par suite de variations de température pouvant affecter ses circuits électroniques. Elle est beaucoup plus petite, moins fragile et moins chère que nombre de synthétiseurs qui sont des appareils constitués uniquement de générateurs de sons électroniques munis de variateurs de tonalité et d'autres commandes. Avec la "saqueboute", l'artiste n'a pas à s'interrompre pour régler son instrument.

CARACTÉRISTIQUES INTÉRESSANTES

D'après les musiciens qui en ont joué, l'une de ses caractéristiques les plus intéressantes est peut-être celle qui permet de produire une note plus forte en appuyant plus ou moins sur la clef ou d'en tirer un vibrato par un glissement latéral du doigt. Grâce à vingt-quatre commandes, il est possible de couper et d'infléchir les notes créant ainsi des arrangements musicaux répétitifs dans lesquels vont d'autres notes donnant l'impression que plusieurs notes sont jouées en même temps.

Peter Jermyn, compositeur et adaptateur d'Ottawa, nous a confié que c'est l'instrument dont il a toujours rêvé. Ce n'est pas véritablement un synthétiseur, mais il offre des possibilités dont un synthétiseur géant est dépourvu et cela pour une fraction de son prix et sous un volume en permettant aisément le transport.

Pour commencer, la compagnie Dayrand envisage de ne fabriquer qu'un nombre restreint de machines à \$2,500 l'unité, alors que le synthétiseur grand modèle le moins cher coûte \$8,000.

"Nous voulons procéder avec prudence," nous a dit Dave Wilson, afin de déterminer, s'il y a lieu d'apporter certaines modifications pour répondre aux exigences du marché. Les premières réactions sont encourageantes et un certain nombre de studios et d'artistes ont déjà manifesté un très vif intérêt pour l'appareil.

Les ingénieurs et les scientifiques sont également de ce nombre et le prototype du CNRC a été présenté à Stéréo '72, à Montréal, à l'Exposition électronique internationale de Toronto et à la *Canadian Electronic Design Display*.

Par ailleurs, la "saqueboute" a également été utilisée pour les arrangements musicaux de plusieurs films. Le thème musical de M. Wizard, programme

scientifique de la NBC a été écrit et joué par monsieur Jermyn à l'aide de la "saqueboute" et il a également composé une symphonie électronique avec le même instrument dans le cadre d'un spectacle audiovisuel présenté à la Place Bell Canada, à Ottawa. M. Jermyn, qui travaille actuellement sur la bande sonore d'un prochain film de l'Office national du film, pense que la musique électronique a un avenir illimité.

L'ASSAINISSEMENT DU SAINT-LAURENT

Grâce à une convention signée à Montréal, le 15 mai 1972, par le Gouvernement du Canada et celui du Québec un grand pas en avant vient d'être fait en vue de l'assainissement du Saint-Laurent. L'accord prévoit le début immédiat d'études globales sur les facteurs nécessaires pour rendre aux eaux du fleuve leur qualité antérieure.

M. Jack Davis, ministre fédéral de l'Environnement a signé l'accord au nom du Canada, et M. Victor Goldbloom, ministre d'État responsable de la qualité de l'environnement, a signé au nom du Québec.

En vertu de cette convention provisoire, Ottawa et Québec ont convenu de verser chacun \$200,000 pour les travaux de 1972-1973. Cette somme représente la première phase d'un vaste programme d'amélioration de la qualité des eaux du fleuve; certains autres aspects du programme font toujours l'objet de discussions.

Les études stipulées dans l'accord permettront de décider de la nature et de l'ampleur du traitement nécessaire pour rétablir la qualité des eaux du fleuve, de la façon la plus efficace et la plus économique qui soit. Les recherches porteront sur le secteur de 100 milles séparant Cornwall, à 75 milles en amont de Montréal, de la région de Varennes, à 25 milles en aval de la métropole. Au cours des travaux on tiendra compte aussi des renseignements obtenus à l'occasion d'autres projets en voie de réalisation dans les Grands lacs, la rivière des Outaouais et le golfe Saint-Laurent.

Le Saint-Laurent est l'un des plus grands fleuves du Canada; il sert à presque tous les usages qu'on peut attendre d'un cours d'eau, soit l'approvisionnement en eau, l'évacuation des déchets, la navigation, la pêche, la chasse, les loisirs et l'aménagement énergétique.

On se préoccupe de plus en plus de la détérioration de la qualité des eaux du fleuve et l'on met même en doute son aptitude à satisfaire aux besoins qui augmentent rapidement. Dans la plupart des cas son utilisation relève de la compétence provinciale; mais la responsabilité de l'administration fédérale en matière de navigation, des pêches et des questions d'ordre international font que le fleuve revêt une importance nationale.

Le tronçon de 100 milles visé par la convention provisoire n'est qu'une minime partie de la longueur totale du fleuve, mais présente toutefois de nombreux

problèmes complexes pour ce qui est de la gestion des eaux, que ce soit par suite de l'apport en eau de la rivière des Outaouais, la forte densité de la population, la concentration industrielle, les principales installations portuaires ou l'influence de la Voie maritime du Saint-Laurent.

Au mois d'août dernier, le Comité consultatif des eaux (Canada-Québec) recommandait la création d'un groupe d'étude mixte du Saint-Laurent. En moins d'un mois, il était formé, et ses travaux ont conduit au présent accord. Composé de fonctionnaires d'Environnement Canada, du ministère fédéral des Transports, de la Régie des eaux du Québec, du ministère québécois des Richesses naturelles et du Service provincial de protection de l'environnement, le groupe a été chargé d'étudier toutes les données disponibles en vue de formuler des propositions relatives à un programme provisoire de gestion et de recommander des objectifs de planification à long terme.

LES INVENTIONS ET LEUR PROTECTION

A côté de découvertes canadiennes telles que l'insuline, le "pablum", le téléphone et la bombe au cobalt qui sert au traitement du cancer, un nouvel ouvre-boîte a l'air un peu ridicule. M. David Dubeka d'Edmonton, qui l'a conçu considère que son dispositif est le meilleur sur le marché, parce qu'il accroît le débit de liquide sortant de la boîte.

M. Noël Labonté, de Jonquière (Québec), a inventé un nouveau modèle de lit à deux personnes destiné à tenir les dormeurs agités, séparés. M. Labonté indique qu'un coussin de séparation, au milieu du lit et sur toute la longueur, devrait empêcher un dormeur de déranger l'autre.

Anne Lambrecht, de Ceylon (Saskatchewan), a appliqué un nouveau concept au tricycle. Son idée consiste à mouler la forme d'un animal sur les trois roues pour qu'un enfant puisse monter au choix un cheval, un éléphant ou un chameau et diriger son tricycle avec des rênes ou avec le guidon. Une autre invention est celle de M. George Connell, propriétaire de ranch qui élève cent têtes de bétail à Stavely (Alberta) et passe le plus clair de son temps en selle, et qui a eu l'idée de créer une culotte de cow-boy qui adhère fermement à la selle. Réduisant le glissement du cavalier sur la selle, la culotte rend la promenade à cheval aussi confortable qu'un tour en Rolls Royce.

En tant que nécessités ces inventions sont moins utiles que le pain tranché et moins pratiques qu'une bouilloire électrique; elles sont fort loin d'avoir le même impact social que la première machine à coudre, le premier standard téléphonique, le premier microscope électronique, le premier four à cuisson électrique, le premier compteur de vitesse, la première motoneige, la première caméra de télévision ou les premières allumettes soufrées que d'autres Canadiens ont inventé pour l'usage de tous. Toutefois, ceux d'aujourd'hui suivent une tradition:

contribuer au progrès et rendre la vie plus agréable. Et en cherchant à obtenir un brevet du Gouvernement canadien, ils protègent leur génie inventeur.

BREVETS ET PROTECTION

Les brevets sont une sorte de contrat entre gouvernement et inventeur. L'inventeur révèle tous les détails de l'invention et de son mécanisme et le gouvernement lui accorde en contrepartie dix-sept années de protection. Pendant cette période, seul l'inventeur peut profiter commercialement de son invention. Au bout de 17 ans la protection cesse et l'invention tombe dans le domaine public où tous peuvent l'employer sans payer de taxe de licence.

En mars dernier le Gouvernement fédéral, par l'entremise du Bureau des brevets (ministère de la Consommation et des Corporations), a délivré des brevets d'invention à quatre Canadiens: MM. Labonté, Dubeta, et Connell et Anne Lambrecht. Ce n'est que quatre sur des centaines qui ont été délivrés! Le Canada en octroie environ 30,000 par an. La plupart des brevets délivrés, ainsi que la plupart des 30,500 demandes de brevets reçues l'année passée, étaient d'origine étrangère, surtout des États-Unis.

Les brevets de l'an dernier témoignent d'une préoccupation sociale et de bien-être: dispositifs anti-pollution pour pots d'échappement, aliments synthétiques, antibiotiques, compacteurs de déchets, succédanés du tabac, rétracteurs pour ceintures de sécurité, chaussures de ski et cassettes. Une invention qui fera peut-être l'objet d'un brevet au Canada cette année est le système conçu par un ingénieur américain pour supprimer l'électricité statique dans les tapis. Des fils de cuivre isolés posés dans les tapis élimineraient ce problème insignifiant mais agaçant.

UNE BOÎTE À IDÉES

Le Bureau des brevets du Canada à Ottawa est essentiellement une boîte à idées pour hommes de science, techniciens et fabricants. La bibliothèque du Bureau est une mine de renseignements où l'on peut obtenir des précisions sur les progrès techniques les plus récents.

Le brevet délivré par le Bureau des brevets du Canada protège les droits de l'inventeur au pays uniquement. S'il veut une protection internationale, il doit alors faire breveter l'invention dans chaque pays.

Au moins la moitié des demandes de brevets déposées au Canada ont trait à des questions d'ordre mécanique, 30 p. 100 sont de caractère chimique et 17 p. 100, électrique. Les 200 examinateurs du ministère, hommes de science et ingénieurs, déterminent si l'invention répond à des critères qui peuvent se résumer à deux questions: Est-elle neuve et utile? Fait-elle preuve d'ingéniosité inventive? A l'occasion, il faut des mois pour déterminer si l'invention renferme ces deux éléments.

ACCORD CANADA-ST-VINCENT

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a annoncé aujourd'hui que le Gouvernement a conclu un accord avec le Gouvernement de Saint-Vincent relatif à l'émission éventuelle par le Canada d'assurance-investissements, applicable aux nouveaux investissements canadiens à Saint-Vincent, contre la possibilité de perte résultant de certains risques non commerciaux.

On espère que cet accord contribuera à l'intensification des relations économiques entre les deux pays. Le Gouvernement canadien prévoit conclure de tels accords avec d'autres pays. Des accords semblables ont déjà été conclus avec la Barbade, Israël, la Jamaïque, la Malaisie, Sainte-Lucie et Singapour.

Ces accords ont pour but de faciliter l'application du programme d'assurance-investissements à l'étranger rendu possible par la promulgation de la Loi sur l'expansion des exportations en 1969. Le but du programme, confié à la Société pour l'expansion des exportations, est de promouvoir les investissements canadiens à l'étranger, que les investisseurs soient des personnes ou des sociétés.

LES RELATIONS COMMERCIALES DU CANADA AVEC LES ÉTATS-UNIS

(suite de la page 2)

ces commerciales actuelles entre le Canada et les États-Unis de la même manière.

UNE QUESTION IMPORTANTE

Il ne s'agit pas de l'affrontement de doctrines commerciales opposées. Ni d'un désaccord sur les objectifs. Et même, on note une bonne part d'entente quant aux faits. Les questions litigieuses se rapportent principalement à la négociation d'un accord relatif à l'automobile, ce qui nous ramène aux structures fondamentales des relations économiques entre nos deux pays.

Voilà pourquoi il est si difficile de résoudre ces problèmes. Nous sommes ici aux prises avec le problème du fonctionnement des entreprises multinationales, dont le siège social est aux États-Unis, qui produisent aux États-Unis et au Canada et qui alimentent le marché nord américain. Comment peut-on diriger ces entreprises de la façon la plus efficace, avec le minimum de restrictions commerciales et à l'avantage des deux pays? Comment la production, et par conséquent les possibilités d'emploi, doit-elle être répartie pour que chacun de nous en reçoive sa juste part?

Ce sont là les questions auxquelles nous es-

sayons de répondre depuis des mois, bien avant que les États-Unis, le 15 août, n'annoncent leur Nouvelle politique économique.

C'est une question importante mais elle n'entraîne pas une divergence fondamentale de politique commerciale entre le Canada et les États-Unis. Il serait en fait ridicule qu'il se produise un sérieux relâchement de nos relations parce que nous éprouvons certaines difficultés à nous entendre au sujet de l'avenir de l'accord sur l'industrie automobile, qui a été si avantageux aux deux parties.

Un tel accrochage serait encore plus à déplorer du fait que le Gouvernement a clairement indiqué que le Canada comprend et approuve tout à fait le désir de l'Administration des États-Unis de remédier à certaines inégalités fondamentales des relations monétaires et commerciales sur le plan international. Le Canada a apporté un remède à certains aspects de cette situation, par exemple en laissant "flotter" le dollar canadien et en avançant la date d'entrée en vigueur des réductions tarifaires négociées lors du *Kennedy Round* et ceci bien des mois avant que les États-Unis n'annoncent leur Nouvelle politique économique. Le Gouvernement était prêt à aller plus loin. Il a fait une offre au Gouvernement des États-Unis. Chaque partie a accepté de revoir sa position afin de poursuivre les négociations, bien que, en ce qui le concerne, le Gouvernement canadien n'ait pas à tenter de s'excuser de sa première offre: elle était équitabile mais les États-Unis l'ont repoussée.

Cette reprise des négociations entre le Canada et les États-Unis ne sera qu'une partie du travail de recherche tendant à libéraliser le commerce international, recherche à laquelle le Canada souhaiterait voir participer tous les États commerçants du monde lors même qu'ils cherchent à protéger leurs principaux intérêts économiques.

Dans cette tâche, l'ensemble du monde commerçant s'attendra à ce que les États-Unis exerce un leadership responsable et compétent. Selon les récentes déclarations du président Nixon, les intérêts économiques à long terme des États-Unis exigent la poursuite des objectifs de libéralisation du commerce international et des investissements et de mise sur pied d'un régime international ordonné et efficace en matière commerciale et monétaire, régime qui serait modifié et adapté à la nouvelle situation internationale.

Et cela permet de penser que les États-Unis, loin de se replier sur eux-mêmes, assument de nouveau leurs responsabilités de leadership et ouvrent la voie d'une éventuelle libéralisation du commerce qui servira leurs propres intérêts et ceux de tous les États commerçants. Dans la poursuite de telles politiques, les États-Unis peuvent compter sur l'appui du Canada.